



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/EGY/1
23 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997
15-19 septembre 1997, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD: CADRES DE COOPERATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPERATION AVEC L'EGYPTE (1997-2001)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	1
I. SITUATION DU DEVELOPPEMENT DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	2 - 12	1
II. RESULTATS DE LA COOPERATION PASSEE ET ENSEIGNEMENTS RETIRES.....	13 - 14	4
III. STRATEGIE ET DOMAINES D'ACTIVITE PROPOSES	15 - 27	4
A. Elimination de la pauvreté et modes de subsistance durables.....	16 - 20	5
B. Protection de l'environnement et utilisation rationnelle des ressources naturelles	21 - 24	6
C. Promotion d'une saine gestion des affaires publiques.....	25 - 27	7
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	28 - 37	8
<u>Annexe</u> : Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour l'Egypte (1997-2001).....		10

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération avec l'Égypte, qui porte sur la période 1997-2001 donne un aperçu des activités du PNUD à l'appui des initiatives nationales visant à assurer une croissance assortie d'équité, dans le contexte du quatrième plan national de développement, 1997-2001. C'est le Ministère des affaires étrangères qui, en consultation avec tous ses partenaires au développement, a dirigé le processus préparatoire du cadre de coopération. Le rapport national sur le développement humain et le projet de note de stratégie de pays ont servi de références. L'attention s'est tournée vers les domaines reconnus pour leur capacité de stimuler des efforts nationaux visant à éliminer la pauvreté, préserver l'environnement et assurer une bonne gestion des affaires publiques. Le cadre de coopération réservera en outre une large place à l'intégration et à la participation des femmes et encouragera l'application des engagements internationaux pris à la suite des conférences mondiales.

I. SITUATION DU DEVELOPPEMENT DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. La principale ressource de l'Égypte est ses habitants. Ses ressources naturelles (terre et eau) sont limitées par rapport à l'accroissement de sa population. En 1991 le Gouvernement a lancé une grande réforme économique et entrepris un programme d'ajustement structurel, qui a conduit à une libéralisation de l'économie et à une amélioration notable de l'activité économique du pays. Le passage d'une période de transition à celle d'une croissance empreinte d'équité et de stabilité constituera le principal défi du développement futur.

3. La stratégie de développement à long terme jusqu'à l'année 2017 vise à relever le niveau de vie et assurer l'aisance de la population égyptienne par une croissance accélérée et un développement équilibré des divers gouvernorats. Le quatrième plan national de développement, 1997-2001 est considéré comme le premier cycle quinquennal dans cette stratégie générale qui s'étale sur vingt ans.

4. Le succès remporté par l'Égypte dans la stabilisation de son économie a été impressionnant. Le secteur extérieur demeure cependant un domaine critique. Le Gouvernement encourage l'investissement étranger direct, les exportations et les privatisations dans le secteur public. Par ailleurs, d'autres mesures de réforme structurelle seront renforcées.

5. Pour tenir ses engagements envers la population et assurer son bien-être social, le Gouvernement égyptien va devoir adopter des stratégies anti-pauvreté

/...

assorties d'objectifs clairs et de mécanismes d'évaluation des résultats. Le pays prend des précautions afin d'atténuer les effets de la réforme économique et du programme d'ajustement structurel sur les groupes vulnérables.

6. Le Gouvernement s'est engagé à créer 540 000 nouveaux emplois par an. Il encourage donc les activités à forte intensité de main d'oeuvre. Pour accroître sa compétitivité dans l'économie mondiale l'Egypte devra brûler les étapes dans le domaine des technologies de pointe.

7. L'éducation a été déclarée priorité nationale. On constate un accroissement substantiel des dépenses publiques. Malgré les progrès réalisés dans le domaine de l'alphabétisation, le recensement de la population effectué en 1996 révèle que 43% des habitants sont encore illettrés avec une différence marquée entre les hommes et les femmes. On a lancé une campagne nationale d'alphabétisation.

8. Dans le secteur de la santé également on a enregistré de sensibles progrès. Le Gouvernement reconnaît cependant que les services de soins de santé primaires présentent de graves insuffisances et a augmenté le volume des investissements dans ce secteur, en mettant l'accent plus que dans le passé, sur les soins préventifs.

9. Le plan national de développement prévoit une réduction sensible des disparités socio-économiques liées à la situation géographique ainsi que des inégalités entre les sexes. L'établissement du rapport sur le développement humain apparaît comme un utile instrument permettant d'évaluer ces disparités et de recommander les changements d'orientation susceptibles de remédier à la situation. Le Conseil des gouverneurs a élaboré un programme d'action et de suivi qui doit servir à opérer les changements nécessaires.

10. Les préoccupations liées à l'environnement sont parmi les premières questions inscrites à l'ordre du jour national. La première loi sur l'environnement a été promulguée en 1994.

11. L'Egypte a un faible pourcentage de ressources naturelles (sol, eau etc.) par habitant. Aussi des mesures strictes sont-elles prises pour éviter la surexploitation des terres dont la superficie est limitée. Au début de 1997, l'Egypte a lancé un ambitieux programme d'établissements humains ce qui nécessite des investissements importants pour la mise en valeur et l'exploitation des ressources en eau.

12. La réforme structurelle entraîne une redéfinition du rôle de l'Etat, et l'apparition de nouveaux participants au processus national de développement, tels que le secteur des entreprises et leurs partenaires multinationaux ainsi

que les organismes de la société civile. Les instances et collectivités locales sont également appelées à jouer un rôle plus important.

II. RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA COOPERATION PASSEE

13. L'aide publique au développement (APD) est estimée à 7% du produit intérieur brut de l'Egypte. Durant le cinquième cycle de programmation (1992-1996), le PNUD a commencé à encourager le développement humain durable qui continue d'exercer une influence sur les orientations nationales du pays, se traduisant entre autres par un passage de l'appui sectoriel à l'appui thématique. Le Gouvernement a également noué de nouvelles relations avec les organismes de la société civile et lancé des activités faisant appel à la participation de groupes communautaires dans l'exécution des stratégies de développement humain durable. Ces nouveaux apports du PNUD ont besoin d'être renforcés et coordonnés.

14. L'examen à mi-parcours du cinquième programme pour l'Egypte, qui couvre la période 1992-1996, a confirmé que les secteurs de concentration correspondaient aux priorités nationales. Il a recommandé la consolidation des résultats et une meilleure homogénéité du programme tout en faisant valoir le besoin d'utiliser des indicateurs pour mesurer les effets et les résultats du programme. Les recommandations ont également porté sur l'élargissement de la notion d'exécution nationale qui doit comprendre une collaboration avec les organisations non gouvernementale (ONG) et le secteur privé. L'examen à mi-parcours a aussi recommandé de faire appel au Transfert de connaissances par l'intermédiaire de nationaux expatriés (TOTKEN) et au Programme des volontaires des Nations Unies, tout en intégrant dans les programmes la coopération technique entre pays en développement (CTPD). On y insiste aussi sur la nécessité de faire en sorte que la fourniture de matériel représente une plus-value au regard du transfert des techniques, et on encourage vivement les initiatives de coopération de l'ONU.

III. STRATEGIE ET DOMAINES D'ACTIVITE PROPOSES

15. Le Gouvernement a prié le PNUD de continuer d'adapter le concept de développement durable au contexte égyptien et de le rattacher aux priorités nationales établies. Considérant les activités entreprises par d'autres efforts d'aide publique au développement (APD), les domaines d'intervention qui semblent le mieux pouvoir favoriser la croissance économique équitable et durable sont notamment: a) l'élimination de la pauvreté et la création de modes de subsistance durables; b) la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, et c) la promotion d'une saine gestion des affaires publiques. Cependant les activités telles que le renforcement des institutions, la valorisation des ressources humaines, la création d'emplois, la

coordination des réformes économiques et structurelles, la fourniture de services de base, le transfert de technologie, l'information et la diffusion des informations, s'étendent à l'ensemble du cadre de coopération.

A. Élimination de la pauvreté et modes de subsistance durables

16. Réalisation et défense d'une stratégie nationale d'élimination de la pauvreté. Le PNUD contribuera à formuler une stratégie de développement humain dont le but principal sera l'élimination de la pauvreté en commençant par l'amélioration des dispositifs de prise de décisions et des études stratégiques. La coopération visera au renforcement des capacités et à la bonne coordination des organismes compétents. La première mesure concrète dans ce sens s'est traduite par un appui assuré depuis 1994 à la production du Rapport national sur le développement humain. Durant la période couverte par le cadre de coopération, le PNUD et les autres membres du Groupe consultatif mixte des politiques vont coopérer pour améliorer la qualité et la pertinence du rapport national, de manière à ce qu'il serve de catalyseur dans la mise en oeuvre d'une initiative commune d'évaluation nationale.

17. Le PNUD continuera à promouvoir le développement humain durable dans sa conception globale et telle qu'elle a été adaptée localement à l'Égypte à la suite de la Table ronde et du programme d'action et de suivi des 26 Gouverneurs. Ces démarches visent en particulier à adapter la stratégie nationale aux besoins réels de la population en favorisant les interactions et en améliorant la gestion des affaires publiques à l'échelon local.

18. Satisfaction des besoins essentiels et élimination des disparités socio-économiques. Ce programme est conçu pour la réalisation d'une croissance équilibrée entre les gouvernorats égyptiens en répondant essentiellement au besoin d'autonomie des communautés locales. Les institutions sociales et les dispositifs de sécurité comme le Fonds social pour le développement seront renforcés et équipés pour qu'ils puissent appuyer les petites et moyennes entreprises. Dans le domaine de la valorisation des ressources humaines, les efforts du PNUD se concentreront sur le renforcement des capacités en matière d'éducation de base.

19. Le PNUD s'efforcera aussi de promouvoir le développement local intégré en se fondant sur le principe de développement humain durable. En outre, dans le cadre de toutes les initiatives qui viennent d'être décrites on appliquera le cas échéant les recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (HABITAT II), et celles d'autres conférences.

20. Résultats attendus. Dans ce domaine d'activité on attend les résultats suivants: a) une stratégie d'élimination de la pauvreté bien conçue et orientée vers l'action, assortie de dispositifs efficaces de contrôle; b) une réduction sensible des disparités socio-économiques et des disparités entre les sexes; c) l'expansion des terres habitables et cultivables et, d) une amélioration des modes de subsistance durables par le renforcement des dispositifs de sécurité existants ou la création de nouveaux, l'amélioration de l'éducation et une augmentation des possibilités d'emploi.

B. Protection de l'environnement et utilisation rationnelle des ressources naturelles

21. Renforcement des institutions compétentes en matière de gestion, de protection et de surveillance de l'environnement. Le PNUD appuiera les institutions nationales dans les domaines ci-après: a) intégration des préoccupations écologiques dans les stratégies nationales et formulation de programmes d'action; b) sensibilisation aux règlements et dispositions législatives régissant la protection de l'environnement et renforcement des capacités propres à les faire appliquer et, c) formulation de projets qui recevront l'appui d'autres donateurs.

22. Utilisation rationnelle des ressources naturelles (sols et ressources en eau). L'utilisation rationnelle des ressources est un élément critique dans la création de modes de subsistance durables pour les nouveaux établissements humains, notamment sur les terres nouvellement aménagées. Le PNUD jouera un rôle de catalyseur en appuyant des schémas intégrés de développement local qui demanderont une approche à caractère coopératif, multisectoriel et pluridisciplinaire. Le programme sera orienté vers l'investissement. Un certain nombre de schémas de développement pilotes ont été prévus et les besoins en matière d'exécution ont été évalués dans plusieurs régions.

23. Encouragement à l'utilisation des technologies appropriées. Un programme à double orientation sera conçu en vue de: a) démontrer les possibilités d'utilisation de technologies et de systèmes de gestion peu coûteux et qui peuvent être reproduits sur une vaste échelle, et b) éliminer les obstacles qui s'opposent à l'utilisation de ces technologies et systèmes de gestion. La promotion de technologies peu onéreuses pour le traitement des eaux polluées figure parmi les activités prioritaires que le PNUD souhaite appuyer. Les activités de démonstration porteront essentiellement sur des technologies offrant des options quant à la manière de traiter les eaux de drainage et les eaux d'égouts, notamment dans les zones rurales. Les sources d'énergie à utilisation durable font également partie des domaines d'intervention du PNUD qui à cet égard s'efforcera de promouvoir l'emploi des sources d'énergie

renouvelables et de technologies douces. La sécurité alimentaire sera aussi un objectif qui entraînera la promotion de technologies agricoles modernes, conformément aux recommandations du récent Sommet mondial sur l'alimentation.

24. Résultats escomptés. Dans ce domaine on se propose d'obtenir les résultats suivants: a) sensibilisation aux problèmes écologiques et création d'une capacité institutionnelle pour la gestion, la protection et la surveillance de l'environnement; b) adoption de mesures pour la protection et la gestion des ressources naturelles; c) démonstration et mise au point de schémas de développement écologiquement rationnels dans certaines régions et, d) emploi de technologies appropriées pour la mise en valeur et l'utilisation des ressources en eau et de l'énergie ainsi que pour le développement de l'agriculture.

C. Promotion d'une saine gestion des affaires publiques

25. Amélioration des méthodes de gestion. Dans ce domaine l'appui du PNUD visera au renforcement des capacités en ce qui concerne: a) le secrétariat technique établi pour aider le Comité interministériel sur les réformes économiques; b) la réforme de la fonction publique; c) les négociations internationales; d) le marché financier et le processus de privatisation, et e) les administrations locales.

26. Renforcement des capacités de la société civile. Deux programmes principaux fourniront des critères généraux et des directives pour assurer une répartition judicieuse des ressources dans ce domaine capital de la gestion des affaires publiques: a) un programme composite pour appuyer les organismes de la société civile dans certaines régions et pour les aider à coordonner leurs activités, et b) un plan de coopération pour les membres du Groupe consultatif mixte des politiques et d'autres partenaires intéressés, axé plus particulièrement sur la promotion de la femme en application des recommandations de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Tout en insistant sur l'intégration des femmes, les deux programmes se concentreront surtout sur l'intégration sociale des groupes marginalisés conformément aux engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social.

27. Résultats escomptés. Dans ce domaine on se propose d'obtenir les résultats suivants: a) renforcement des capacités d'amélioration des méthodes de gestion aux niveaux national et régional en accord avec les principes du développement humain durable; b) renforcement des capacités dans le domaine des négociations

internationales; c) renforcement de la coopération entre l'Etat, la société civile et le secteur privé, et d) participation plus active des femmes et d'autres groupes marginalisés aux décisions de politique générale.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

28. Modalités d'exécution et de mise en oeuvre. La modalité d'exécution nationale restera en vigueur. Pour la mise en oeuvre des projets on aura recours au service des opérations pour l'aide au développement, appuyé par le PNUD. Le Bureau de pays du PNUD poursuivra ses efforts de sensibilisation à l'intention du personnel national de contrepartie. La coopération entre les responsables de l'exécution nationale et les institutions spécialisées des Nations Unies sera consolidée par une meilleure utilisation des nouvelles modalités de dépenses d'appui.

29. On continuera d'encourager les nouveaux partenaires au développement à coopérer avec les ONG et les organismes privés à l'exécution et/ou à la mise en oeuvre de programmes ou de projets une fois qu'auront été adoptés les critères ou principes d'action. Le recours au mécanisme de transfert de connaissances par l'intermédiaire de nationaux expatriés (TOKTEN) sera relancé et on fera également appel au Programme des Volontaires des Nations Unies. L'intégration des activités de coopération technique entre pays en développement (CTPD) à l'exécution de programmes et de projets sera institutionnalisée d'autant plus que l'Egypte a une réputation de pays pilote en matière de CTPD. La coopération régionale bénéficiera d'une attention spéciale. Dans toutes les initiatives on tiendra compte des mesures à adopter pour que les projets et programmes continuent de porter leurs fruits au-delà de la période de coopération technique. Le cadre de coopération fournira en outre l'occasion de renforcer les liens entre tous les programmes appuyés par le PNUD.

30. Suivi, examen, évaluation et présentation de rapports. Le département pour la coopération internationale au développement, du Ministère des affaires étrangères, a institutionnalisé un meilleur système pour le suivi, l'examen, l'évaluation et la présentation de rapports. Le Bureau de pays du PNUD prête son concours au renforcement du plan de gestion des programmes et des projets. Le nouveau plan instituera des mécanismes de suivi spécialement conçus pour les évaluations d'impact. Les donateurs seront encouragés à procéder à des évaluations conjointes. Le rôle du comité consultatif des programmes sera renforcé et on fera appel aux compétences des institutions spécialisées en matière d'évaluation.

31. Le cadre de coopération fera l'objet d'un contrôle continu et d'examens et évaluations périodiques par les autorités compétentes, tant dans son ensemble

que dans ses aspects thématiques, afin de s'assurer que les résultats souhaités seront durables. Il sera également soumis à un examen approfondi après la deuxième année d'exécution.

32. Mobilisation des ressources et coordination de l'aide. L'actuel dispositif de coordination instauré entre les principaux membres du groupe d'aide au développement en Egypte constitue un excellent cadre pour les échanges d'informations et les arrangements de financement conjoints ou complémentaires. Il est probable que ce dispositif sera renforcé au cours de la période du premier cadre de coopération avec l'Egypte. La note de stratégie de pays qui sera publiée en 1997 proposera le premier cadre de coopération prévoyant l'utilisation maximale de la coopération technique.

Annexe
 Objectifs de mobilisation des ressources pour l'Egypte (1997-2001)
 (En milliers de dollars des Etats-Unis)

Source	Montant	Observations
Ressources de base du PNUD		
Report estimatif du CIP	950	
MCARB 1.1.1.	14 333	Affectation immédiate au pays
MCARB 1.1.2	0 à 66,7% de MCARB 1.1.1.	Cet ordre de grandeur est présenté aux fins de planification uniquement. L'affectation réelle dépendra des disponibilités du programme. Toutes augmentations des pourcentages seront également tributaires de la disponibilité des ressources.
AEPP/AST	452	
Total partiel	15 732 ^a	
AUTRES RESSOURCES DU PNUD		
Participation du Gouvernement aux coûts	36 800	
Fonds pour le développement durable FEM Capacité 21 Protocole de Montréal	28 700 dont 16 000 700 12 000	les estimations comprennent les fonds alloués/approuvés durant le cinquième cycle de programmation.
Participation de tierces parties aux coûts	3 351	
Fonds administrés par le PNUD, Fonds d'allocation spéciale et autres fonds MDGP Fonds arabe contre la pauvreté	775 dont 300 475	
Total partiel	69 626	
TOTAL	85 361^a	

a Non compris les MCARB 1.1.2. qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi au niveau des pays.

Abréviations: FEM = Fonds pour l'environnement mondial; CIP = chiffre indicatif de planification; MDGP = Programme de renforcement de la gestion et de la gouvernance; AEPP = appui à l'élaboration des politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; MCARB = Montants cibles pour l'allocation des ressources de base.